

2-11-27

après trois jours d'avis; que l'inspecteur soit autorisé à faire lui-même ces travaux.

Adoptée:

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Alfred Fugère.
Que la séance soit levée.

Adoptée:

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard Secrétaire Trésorier

12-1-38

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly.

Et une assemblée publique des électeurs propriétaires de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi douze janvier mil-neuf-cent-trente - ~~soit~~ ^{à dix} heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements: ainsi que à l'avis préalablement donné par Georges Godard président d'Office à l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente huit dument publié en la dite municipalité tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexés et demeurant dans les archives et procès-verbaux du dit conseil; et l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard président d'Office.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection; déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir

12-1-38

comme conseillers municipaux en
remplacement de merriers: André
Prassard, Wilfrid Navier et Alfred
Fugère tous trois sortants de charges.
Georges Godard
Président d'Élection

Labelle 12 janvier 1938

Proposé par monsieur Joseph Brisson
cultivateur du canton Joly.

Secondé par M. Wilfrid Machabée Caragiste
du Village de Labelle, Électeur du canton Joly
Que monsieur Dougt Caliquette
cultivateur du canton Joly soit mis en
nomination comme conseiller municipal
du canton Joly.

Temoins Alf. Pélissier

Pacifique X Labelle
marque
Wilfrid Machabée

Labelle 12 janvier 1938

Proposé par monsieur Joseph Brisson
cultivateur du canton Joly.

Secondé par Wilfrid Machabée Caragiste
du Village de Labelle Électeur du canton
Joly.

Que monsieur Alfred Fugère fils cultivateur
du canton Joly soit mis en nomination
comme conseiller municipal du canton Joly

Wilfrid Machabée Joseph Brisson

Labelle 12 janvier 1938

Proposé par Joseph Brisson cultivateur du canton
Joly.

Secondé par monsieur Pacifique Labelle
cultivateur du canton Joly.

admis

admis

12-1-38

Admis

Que monsieur René Lenet bourgeois du canton Joly, soit mis en nomination comme conseiller municipal du canton Joly.

Lemoine. Alf. Belisle.

Joseph Brisson

Pacifique X Labelle
marque

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly messieurs Alfred Fugère et Donat Valiquette tous deux cultivateurs du canton Joly et monsieur René Lenet constructeur du canton Joly.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire sur sites chargés je déclare élu par acclamation comme conseillers municipaux du canton Joly messieurs Alfred Fugère, René Lenet et Donat Valiquette tous trois du canton Joly.

Georges Godard Sec. Trés.
Président d'Élection

Je soussigné Donat Valiquette ayant été élu conseiller municipal du canton Joly jure sur les saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce 22^{ème} jour de février mil-neuf-cent-trente-huit

Donat Valiquette

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Alfred Lujère ayant été élu
conseiller municipal du canton Joly juré sur
les Saints-Evangiles que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement et de
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle ce
26^{ième} jour du mois de janvier mil
neuf-cent-trente-huit.

Alfred Lujère
Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Louis Jubinville ayant été nommé
conseiller municipal du canton Joly juré
sur les Saints-Evangiles que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de cette
charge et ce au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce
11^{ième} jour du mois de avril mil-neuf-
cent-trente-huit.

Georges Godard Louis Jubinville
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné _____ ayant été nommé
conseiller municipal du canton Joly juré
sur les Saints-Evangiles que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce
_____ jour de _____
trente-huit. mil-neuf-cent-

3-1^e 38

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois janvier mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Hilaire Labelle, maire.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté il est proposé par monsieur Hilaire Labelle que l'assemblée soit ajournée à lundi prochain le 10 janvier courant au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et que avis soit donné aux conseillers absents.

10-1-38

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi dix janvier mil-neuf-cent-trente-huit pour faire suite à l'ajournement du trois du mois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, après avis donnés aux conseillers absents, et à laquelle session sont présents: Monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers: Arché Brassard Alfred Fugère et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que les minutes de l'assemblée du deux novembre mil-neuf-cent-trente-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

10-1-38

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller André Brassard
 Que monsieur Constant Pâquet vérificateur
 de l'Annonciation soit engagé pour faire
 la vérification des livres et comptes de cette
 Corporation pour l'année mil-neuf-cent-
 trente-sept pour le prix habituel de \$25.⁰⁰

Adopté.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Seconde par le conseiller Alfred Fugère
 Que les changements suivants soient entrés
 sur rôle d'évaluation:

Lot no 25^e rang H au nom de Louis Jubinville
 entrer l'évaluation de la bâtisse club au
 montant de \$500. détruit par un incendie.

Lot no 40 rang G biffer le nom de
 Julien Labelle et entrer celui de Arthur
 Labelle comme propriétaire.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Alfred Fugère
 Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
 Que le secrétaire soit autorisé à aviser
 toutes les personnes qui ont bénéficié de
 la loi d'Assistance Publique et qui ~~ont~~
 des comptes pour frais d'hospitalisation
 de ~~Novembre~~ à payer à cette Corporation
 ces montants de par chacun d'eux et
 ce d'ici au 5 février prochain à défaut
 de quoi action sera prise contre chacun
 d'eux en réclamation des dits comptes
 pour le plein montant soit \$2.⁵⁰ par jour
 afin de rembourser à la fois les montants
 payable au gouvernement et à la
 municipalité sans plus de délai, et ceci
 parce que cette Corporation est forcée par
 le gouvernement d'avoir à payer ces comptes.

Adoptée.

10-1-38

Avis de motion est donné par le conseiller André Brassard que à la prochaine session générale du Conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement fixant et imposant une taxe foncière générale afin de rencontrer les dépenses générales de cette municipalité prévues pour l'année mil-neuf-cent-trente-huit.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller Floernidas Labelle que à la prochaine session générale du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement ordonnant que le chemin de front des lots nos 30-31-32-33-34 et partie de 35 rang G ainsi que le chemin de front des lots nos 40-39-38-37-36-35 rang E et 35 rang F ainsi que la montée nommée petite montée Miljouis sur les lots nos 7 des rangs D et 35 rang G; ne seront plus entretenues durant l'hiver entre le 1^{er} janvier et le 31^{er} avril à l'avenir jusqu'à ce que l'un de ces lots soit habités.

Ceci conformément à l'article 480 du code municipal.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Alfred Fugère

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P Paul Emile Godard	Entretien de Montée Renaud	#3.20
P Sinai Proussseau	" " " Chapleau	#3.00
P Napoléon Gehnas	" " " Brassard	#2.40
P " "	" " " Frontiers Alfred Labelle	1.55
P " "	" " " Ingles	.80
P " "	" " " Wilson	.30
P " "	" " " Heubert	.30
P " "	" " " Munroe	.25
P " "	" " " Belanger	.30
P " "	" " " Lyvis	.30
P " "	" " " Menonville	.30
P " "	" " " Forget Club	.45
P " "	" " " Poissie	.40
P " "	" " " Shippl	.40
P Delphis Jahnville	" Montée Brisson	2.20

10-1-38

P	Delphis Jubinville	Entretien frontiere	La Banque	\$ 1.40	
P	"	"	"	Laquis	.90
P	"	"	"	Alfred Lelon	.40
P	"	"	"	Walkrey	.40
P	"	"	"	Cesar Godard	.20
P	"	"	"	Syndicat	1.20
P	La Revue Municipale	Abonnement	1938	10.00	
	Hospice Ste Anne	Funerailles	Marius Diner	18.50	
P	La Frivolance	Assurance Garantie	Adoptee	10.00	

Propose par le conseiller Hornidas Labelle
 Seconde par le conseiller Alfred Fugere
 Que la seance soit levee.

Adoptee.

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secretaire Tresorier

4-4-38

Canada
 Province de Quebec
 Comte Labelle

A une session speciale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et a l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi quatre avril mil-neuf-cent-trente-huit a 9 1/2 heures A.M. conformement aux dispositions du code municipal de la province de Quebec et a ses amendements, regulierement convoquee par le secretaire au sujet de la nomination de deux conseillers municipaux aux sieges de messieurs Julien Brassard et Rene Senet, et a laquelle session sont presents: Messieurs Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; Azarie Borquier, Hornidas Labelle et Bonat Valiquette formant quorum sous la presidence de messieurs Hilaire Labelle maire.

Il est propose par le conseiller Bonat Valiquette
 Seconde par le conseiller Azarie Borquier
 Que messieur Louis Jubinville fils soit nomme conseiller municipal au

4-4-38

siège de monsieur Julien Brassard.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Donat Valiquette
 Que monsieur André Brassard soit nommé
 conseiller municipal du canton Joly au
 siège de monsieur René Guenet.

Adopté

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

4-4-38

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session générale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions du
 dit conseil le lundi quatre avril mil-
 neuf-cent-vingt-huit conformément
 aux dispositions du code municipal de
 la province de Québec et à ses amende-
 ments et à laquelle session sont présents
 monsieur Hilaire Labelle, maire et
 messieurs les conseillers Hormidas Labelle
 et Azarie Cormier.

Advenant l'heure de dix heures de
 l'avant midi et le défaut de quorum
 étant constaté, il est proposé par le
 conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit ajournée à lundi
 prochain le onze avril courant et que
 l'avis soit donné aux conseillers
 absents.

Adoptée

11-4-38
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi onze avril mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, et à ses amendements pour faire suite à l'ajournement du quatre du mois courant, après avis donné aux conseillers absents conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle session sont présents messieurs Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, Alfred Fugère, Hormidas Labelle, Louis Jubinville et Donat Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que les minutes de l'assemblée du dix janvier mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que le conseil de cette municipalité approuve la demande de monsieur Alfred Selisle Maître de Poste au sujet du changement du local du Bureau de Poste et recommandant le nouveau site.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que le conseil de cette municipalité accorde l'application faite en date de ce jour par la Bell Téléphone Compagnie of.

11-4-38 Cayada pour l'érection et le maintien de poteaux téléphoniques sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre: monsieur Hilaire Labelle, maire a été nommé par le conseil pour surveiller ces travaux.

Adopté.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que ce conseil appuie la requête présentée par les propriétaires des lots no 35 @ 40 rang G l'anton Joly demandant un octroi de \$500.⁰⁰ pour la réparation du chemin de front de ces lots et demande des octrois pour la réparation des chemins suivants, savoir:

Montée Brisson et chemin sur le côté est du Lac Labelle.	\$1000. ⁰⁰
Montée Brassard	\$500. ⁰⁰
Chemin des rangs H et I Lac Labelle	\$500. ⁰⁰
Montée Renaud et Rang I	\$800. ⁰⁰
Montée Chapleau et Pont rang G.	\$500. ⁰⁰
Rang A Joly lots 12-13-14	\$400. ⁰⁰
Rang A. Lac Labelle chemin de sortie des lots nos 23 @ 34 inclusivement	\$500. ⁰⁰

Adopté

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Agarie Cormier
 Que monsieur Alfred Bélanger soit nommé inspecteur de voirie pour les rangs H et I en remplacement de monsieur Fernand Roussinet ~~qu'il~~
 la démission est acceptée.

Adopté.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que ce conseil demande au gouvernement de bien vouloir porter à \$25.⁰⁰

11-4-38 la prime à celui qui réussit à capturer
les loups. et laisser la prime pour
les autres au même montant.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hornidas
Secondé par le conseiller Donat Valiquette
Que le secrétaire soit autorisé à
aviser les propriétaires des lots nos
24 et 25 rang A et 11-14-16 rang
B, banton Joly de se rendre au
bureau de cette corporation afin
de déclarer s'ils consentent à payer
les dommages qui leurs sont
réclamés par Prosperius Macleube
soit \$ 2.00 par lots pour le mauvais
entretien de leurs chemin avec les
frais. Qu s'il décident de contester
cette action et s'engagent à payer
les frais s'ils perdent cette cause

Adoptée

Proposé par le conseiller Alfred Juge
Secondé par le conseiller Donat Valiquette
Que les changements suivants soient
entres au rôle d'évaluation.

Lot no 3 rang B banton Joly enlever
l'évaluation de la maison détruite
par un incendie.

Lot no 8 rang I enlever l'évaluation
de la maison démolie.

Adoptée

Proposé par le conseiller Louis Jabinville
Secondé par le conseiller Azarie Borcier
Que le règlement no 86 imposant
une taxe générale de 1 cent sans
la prastre sur tous les biens fonds
imposables de cette municipalité
suivant le rôle d'évaluation actuelle-
ment en force soit rencontrer
les dépenses générales prévues par

11-4-38

cette corporation pour l'année mil-
neuf-cent-trente-huit soit adoptée
et signée.

Adoptée

Proposé par le conseiller Donat Daliquette
Que le règlement no 87 ordonnant
que à l'avenir les chemins des fronts
des lots nos 30 à 35 inclusivement rang
G Canton Joly ainsi que les chemins de
front des lots nos 35 @ 40 inclusivement
rang G et la petite route Milpours sur
les lots nos 7 et 8 rang D et 35 Rang H.
ne seront pas entretenus durant l'hiver
à compter du premier janvier jusqu'au
premier avril tant et aussi longtemps
que ces lots seront inhabités, que le
dit règlement soit adopté et signé.

Adoptée

Montant pour
chaque frontière
Forget - 40
Venonville - 20
Byris - 20
Belanger - 20
Muroc - 20
Belisle 14-15th - 50
Hubert - 10

Yves Lauzon Ent Montee Lauzon 1.00
Gene Belair " " 1.00
Jos Boivin (pere) " " 1.80
" " fils " " 2.80
Jos Boiviveau " Pont Boivin 2.05
Stanilas Milpours " Montee Milpours 4.80
" " " Lot no 7 rang D. 1.60
Delphis Jubinville " Frontiere et montee Boivin 25.75
Paul Emile Godard " Montee Biquad 7.50
Louis Jubinville " " Prisons Frontiere 1.30
D'apollon Gelinas " " Brassard 5.00
Alexandre Terresault " Frontiere Prisons et Montee 2.75
Imprimerie Faarnham & papeterie 2.30
Rucien Boivin Entretien montee Lauzon 6.40
Fernand Cousinet " Frontiers 16-17-18-H 1.80
Louis Jubinville Frontiers 16-17-18-H 1.60
D'apollon Gelinas frontiers 13-14-15-16-17-#3 3.35

Wilson - 10
Ingle - 30
Belisle no 16A 35
Boisic - 40
Shuppel - 40
Montee Brassard 2.20
Montee Sieron 10.55
A. Godard 1.10
Walbrez 1.90
Lapenaie 1.90
Woodworth 1.60
A. Lilon 2.10
Banque 2.10
Syndicat # 6.30
Martel 8-9-40
Forget 11-12A 75
Davis 17 G 40
Dematt 130th 1.20
Sennat 164.80
Lossa 17H-80
Lossa 18H-80

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
deuxième par le conseiller Azarie Cormier
Que la séance soit levée.
George Godard Secrétaire-Travies Adoptée.
Hilaire Labelle Maire

2-5-38
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du blanton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi deux mai mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, Alfred Fugère et Louis Jubinville formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que les minutes des assemblées de quatre et onze avril mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller Louis Jubinville, que à la prochaine session générale du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement imposant une taxe sur tous les chiens et chiennes de cette municipalité et dont le produit de cette taxe servira à indemniser les possesseurs de moutons dont les troupeaux auront subi des dommages par les chiens.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que les comptes présentés par messieurs Théodore Turcotte et Arthur Francoeur soit remis à la prochaine assemblée afin d'obtenir plus d'explication.

Et que les comptes suivants soient acceptés et payés: B. Hébert Vérification 1938 #20 00

2-5-38	P. Sinai Brousseau	Entretien Montée Chapleau	#1.75
	P. Réplirin Brousseau	" " "	6. ⁰⁰
	P. Josephat Lauzon	" " Brisson	2. ⁰⁰
	P. " " "	" frontiers Syndicat	.40
	P. " " "	" " Abbe Tilon	.30
	P. " " "	" " Banque C. H.	.30
	P. " " "	" " Woodworth	.30
	P. " " "	" " Oscar Godard	.30
	P. " " "	" " R. Allard	.30
	P. Alexandre Ferreault	" " R. Benoit	2.80
	P. " " "	" " P. E. Forget lots 11-12	.30
	P. " " "	" " Lucien Ferreault 8-9	.20
	P. " " "	" " Mr Refort 36.	.40
	P. Delphis Jabinville	" " Lagénais	#4.80
	P. " " "	" " Syndicat	.60
	P. " " "	" " Abbe Tilon	.30
	P. " " "	" " Banque C. H.	.30
	P. " " "	" " Woodworth	.30
	P. " " "	" " Oscar Godard	.30
	P. " " "	" " R. Allard	.30
	P. " " "	" " Montée Brisson	2.70
	P. Napoléon Gelinas	" Brassard	3.00
	P. " " "	" Frontières Ingles	.30
	P. " " "	" " Wilton	.10
	P. " " "	" " Hubert	.90
	P. " " "	" " Alf. Bédide	.60
	P. " " "	" " Jeanne Munro	.20
	P. " " "	" " P. Bélanger	.30
	P. " " "	" " Gyris	.30
	P. " " "	" " R. Lenonville	.15
	P. " " "	" " P. E. Forget	.20
	P. " " "	" " Shippel	.30
	P. " " "	" " Boissie	.40
	P. Bureau d'Enregistrement	payé par polyde	1.30
	Et que les comptes représentés par messieurs Arthur Francoeur Henri Ferreault et Sinai Brousseau pour entretien de frontière soient remis à la prochaine assemblée pour		

2-5-38 plus de détails.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Alfred Augère
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire Trésorier

3-7-38

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard secrétaire Trésorier au sujet de la nomination d'un conseiller municipal au siège de monsieur André Brassard et après avis donné à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois juillet mil-neuf-cent-trente-huit à neuf heures de l'avant midi et à laquelle session sont présents: monsieur Hilaire Labelle, maire, et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, Louis Jubinville, Honoré Labelle et Donat Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier secondé par le conseiller Louis Jubinville que monsieur Arthur Labonté soit nommé conseiller municipal du canton Joly au siège de Monsieur André Brassard.

Adoptée.

3-7-38

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

3-7-38

Canada Province de Québec Comté Labelle
 A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois juillet mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur

Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, Louis Jubinville, Hornidas Labelle et Donat Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que les minutes de l'assemblée du deux mai mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adopté

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que l'assemblée soit ajournée à onze heures de l'avant midi.

Adopté

Quenant l'heure de onze heures de l'avant midi les conseillers présents à l'assemblée sont messieurs Azarie Cormier, Louis Jubinville, Hornidas Labelle et Donat Valiquette

3-7-38

et l'assemblée est tenue sous la présidence de monsieur Philaire Labelle, maire.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que le règlement no 88 imposant une taxe de une piastre (¹ 00) sur chaque chien et une taxe de 4, 00 sur chaque clienne gardés dans les limites de cette municipalité et dont le produit de cette taxe servira à créer un fonds destiné à indemniser les propriétaires des montons dont les troupeaux auront subis des dommages par les chiens. que le dit règlement soit adopté et signé et que messieurs Auguste Brisson et Eugénie Bédilotte soient nommés estimateurs des dommages qui auront été subis.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que monsieur Delphis Jubinville inspecteur de voirie de la montagne Brisson soit autorisé à faire vendre les travaux de réparation de la partie de clôture de la montagne Brisson qui est en mauvais état et que les travaux soient accordés au plus bas soumissionnaires.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que messieurs les inspecteurs de voirie Delphis Jubinville, Napoléon Gébinais et Adonidas Béthel soient avisés d'avertir les propriétaires de leurs arrondissements respectifs de faire le fauchage de leur chemin sur une largeur d'au moins

3-7-38 vingt-neuf pieds et que si ces travaux ne sont pas fait après huit jours d'avis que les inspecteurs soient autorisés de faire faire ces travaux aux frais des intéressés et qu'il soient aussi autorisés à faire le furetage des montées sur la même largeur.

Adopté

Proposé par le conseiller Hornudas Labelle
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que le conseil de cette municipalité appuie la demande faite par la compagnie Minière Seneat Canada dans le but d'obtenir un octroi pour les travaux de réparation du chemin de sortie de cette mine dans les limites du Canton poly.
 Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable A. Séguin ministre des mines ainsi qu'à l'Honorable J. H. A. Laquette député.

Adopté

Proposé par le conseiller Hornudas Labelle
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

à Paul Cormier Voyages pour évaluation	3.00
à Antonio Rudio	10.00
à Imprimerie Starbuck pour suite de reçu	1.19
à Hypolite Lelinas Ent. frontière Lafond	.45
à " " " " " " " " " " " "	.20
à " " " " " " " " " " " "	.20
à " " " " " " " " " " " "	.20
à M. Guay P. Intérêt sur emprunt au 20 ^{juin}	107.25

Adopté

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Hornudas Labelle
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire Trésorier

1-8-38

Je soussigné Arthur Labonté ayant été nommé conseiller municipal du canton Joly jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Puisse que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle ce premier jour d'août mil-neuf-cent-trente-huit.

Georges Dodgson
Secrétaire-Trésorier

Arthur Labonté

1-4-38
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu dit conseil le lundi premier août mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: Monsieur Hilaire Labelle maire et messieurs les conseillers; Marie Cormier, Louis Jubinville, Arthur Labonté et Donat Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur Hilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Marie Cormier
Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que les minutes des assemblées générales et spéciales du trois juillet mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.
Adoptées.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Arthur Labonté
Que le rôle d'évaluation de cette municipalité tel que dressé par les estimateurs pour l'année mil-neuf-cent-trente-huit, soit

1-8-38

adopté et homologué après y avoir entre-
lus amendements suivants:

Que l'évaluation des bâtiments sur le lot no
16th rang 4. soit portée @ \$300.⁰⁰ au lieu
de \$350.⁰⁰

Que l'évaluation du lot no 2 rang (1) sur
Canton Minerve soit divisé en deux
parties comme suit: partie du lot allant
du Lac Labelle au chemin public portée à
\$100.⁰⁰ pour terrain et \$100. pour bâtiments (maison)
partie du haut allant du chemin public
au bout du lot \$50.⁰⁰ pour terrain.

Adopté:

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que monsieur Camille Bruno propriétaire
de la ligne de téléphone allant de
Labelle à la Minerve soit avisé de
faire placer ses poteaux téléphoniques
à au moins (18) dix-huit pieds du
centre du chemin sans les limites
de cette municipalité et que si ces
travaux ne sont pas terminés après
15 jours d'avis que l'inspecteur de voirie
soit autorisé à faire faire ces travaux.

Adoptée:

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Arthur Raboué
Que le compte présenté par monsieur
J. A. Dussault, avocat pour ses frais
dans la cause no 2975 de Fernando
Machabé contre cette corporation soit
envoyé à monsieur J. A. Mousseau
avocat pour savoir si il est conforme
au tarif officiel et qu'il lui soit payé
suivant le tarif ainsi que ce qui revient
à monsieur Fernando Machabé et
Delphis Gingras comme témoin
et que le montant total des ces frais

1-8-38 soit chargé aux intéressés de chaque chemin des lots nos 11-14 et 16 rang B et 24 et 25 rang A tel que mentionné dans la réclamation de l'action, que ce montant soit réparti en parts égales sur chaque lot.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Secondé par le conseiller Louis Jabinville
 Que ce conseil prie l'Honorable J. H. A. Paquette, député de nous obtenir du gouvernement un gradeur à deux chevaux pour l'entretien et la réparation des chemins de cette municipalité.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable J. H. A. Paquette député.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que les comptes suivants soient acceptés

P	et payés:	Bureau du Revenu	Fond de jures 1978	12.00
P	Delphis Jabinville	Entretien	Montée Grisson #10	75
P	"	"	" Frontiere Abbe Pilon	30
P	"	"	" " Banque Can. Nat.	45
P	"	"	" " Syndicat Sac Pakelle	1.05
P	"	"	" " Francois Walbrug	30
P	"	"	" " Oscar Godard	1.25
P	"	"	" " Albert Laguard	45
P	"	"	" " A. J. A. Woodworth	60
P	Louis Jabinville	"	" Oscar Godard	40
P	"	"	" Montée Grisson #	5.30
P	Henri Ferrault	"	" Frontiere d'LeFort lot 36	2.00
P	Arthur Francoeur	"	" J. Vermet	10.80
P	"	"	" Henri Charette	3.30
P	"	"	" P. E. Forget lot 39-40	3.70
P	"	"	" lot P. E. Forget lot 1	1.60
P	"	"	" Frederic Larivie	.60
P	"	"	" A. Martel lot 10	3.20

1-8-38 \$ Arthur Francoeur Entretien frontière club Lac Labelle 1.00
 \$ " " " " " Lucien Ferreault 3.30
 \$ Paul & mile Godard " montée, Levasud .20
 \$ Replirin Brousseau " " Lepleau 3.90
 \$ Henri Ferreault " frontière P. & Forget 11-12. 3.00
 \$ Alexandre " " " " .30
 \$ " " " " " Venant .90
 \$ Commission Solaire Nativité La Péproue lot 129. 9.40

Adoptée
 Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que la séance soit levée.

Adoptée.
 Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire Financier

3-10-38
 Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du Conseil municipal du canton Poly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept ~~novembre~~^{octobre} mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Hilaire Labelle, maire, et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, Arthur Labonté et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire.
 Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que les minutes de l'assemblée générale du premier août mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adoptée

3-10-38 Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Secondé par le conseiller Hermidas Gabelle
 Que ce conseil accepte de payer à
 monsieur Henri Valiquette, la
 somme de (\$4.⁰⁰) quatre piastres
 représentant les ($\frac{2}{3}$) deux tiers de la
 réclamation estimée à (\$6.⁰⁰) six piastres
 par monsieur Eugène Gédilotte, esti-
 mateur pour un mouton qui a été
 dévoré par les chiens; et que ce
 montant lui soit payé aussitôt que
 ce conseil aura reçu ce montant
 en taxe de chien.

Adopté
 Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Secondé par le conseiller Hermidas Gabelle
 Que monsieur J. Denis Martin
 comptable de Ste-Agathe de Monts
 soit engagé comme vérificateur des
 livres et comptes de cette corporation
 pour l'année mil-neuf-cent-trente
 huit moyennant et pour le prix
 de \$20.⁰⁰ vingt piastres pour ce travail.

Adopté
 Proposé par le conseiller Arthur Gaborde
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que ce conseil prie l'Honorable
 juge J. E. Dumasais de Montréal
 de bien vouloir réouvrir l'enquête
 dans le cas de Simone Gossiveau
 de cette municipalité; étant donné que
 cette corporation a été condamnée
 à payer sa part de frais d'hospitali-
 sation de cette personne; sans en avoir
 été avisé qu'une enquête avait lieu
 et sans avoir eu le privilège
 de se défendre à cette enquête.
 Adopté

3-10-38

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que le conseil prie instamment notre
 député fédéral Monsieur Maurice Lalonde
 de bien vouloir nous accorder des
 octrois suffisants pour faire des remparts
 sur les lots nos 7-9-17-20-22 rang et
 canton Joly sur les bords de la Rivière
 Rouge afin d'empêcher l'eau de continuer
 à causer des dommages très considérables
 aux terrains avoisinants.

Adopté.

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que la liste des électeurs de cette muni-
 cipalité ayant droit de voter à l'élection
 d'un membre de l'assemblée législative
 de cette province telle que dressée
 pour l'année 1938 soit acceptée.

Adopté.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés.

Paulin Prouseau Ent. Fréchet	379.	2.40
Hapoléon Gelinus " Montée Brassard		1.60
Donat Valiquette " " "		1.60
Pierre Borsic " " "		1.60
Frédéric Davies " " "		1.60
Imprimerie de Hasnam		3.12
Corporation du Comté Labelle typographe 1938		45.00

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par le conseiller Hornidas Labelle
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

7-11-38
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du Conseil municipal du canton Holy tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept novembre mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Hilaire Labelle maire; et messieurs les conseillers Azarie Cormier, Hormidas Labelle et Louis Jubinville formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle:

Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que les minutes de l'assemblée du trois octobre mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que toutes les propriétés sur lesquelles il est dû deux années et plus de taxes municipales et scolaires soient entrées sur la liste des propriétés qui seront vendues pour taxe par le conseil de Comté lors de la prochaine vente en mars prochain à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait d'ici au 31 décembre 1938 prochain.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que ce conseil prie instamment l'Honorable J. H. A. Gagnette député provincial de Comté ainsi que monsieur Maurice Labonde député fédéral de

7-11-38

nous accorder un octroi suffisant pour l'ouverture d'un chemin de sortie entre le lot no 34 rang A Canton Labelle au Lac Labelle et de de Cameron afin de donner une sortie à cette partie de notre municipalité et de favoriser ainsi le développement du Lac Labelle et des lots de colonisation qu'il y a à prendre dans cette arrondissement sur une longueur d'environ quatre milles distance entre le chemin du Lac Labelle et celui du Lac Cameron.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Agarie Cormier
Secondé par le conseiller Horimidas Labelle
Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

- P. Apollon Gelinaz Entretien de frontière et Slipper 40
- P. Delphis Jubinville " " Syndicat 3.60
- P. Dame Joseph Saindon Cloture de route Prisson 18.00
- P. D. Guay Pte Remb. d'emprunt et Intérêt six mois #339²⁵

Adoptée.

Proposé par le conseiller Agarie Cormier
Secondé par le conseiller Horimidas Labelle
Que le secrétaire avise les inspecteurs de voirie des montées Miljours, Renaud, Layson et Urban, Prisson, ^{Chapleau} Prassard et montée au rang H d'entretenir ces montées à l'heure durant l'hiver 1938-39 ou de les donner à entretenir à une personne compétente s'ils doivent s'absenter et d'apporter leurs comptes à chaque assemblée du conseil pour le mois précédent sans quoi ils seront refusés.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Agarie Cormier
Que monsieur Adonias Belisle soit destitué comme inspecteur de voirie

7-11-38 pour le rang A et que monsieur John Roberts soit nommé inspecteur de voirie pour le rang A en remplacement de monsieur Pelissier; et que avis soit donné aux inspecteurs de voirie des rangs A et B, ainsi que aux inspecteurs des montées, que s'ils doivent s'absenter au cours de l'hiver 1938-39 d'en aviser le conseil à défaut de quoi ils seront responsables des dommages qui peuvent en résulter.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Seconde par le conseiller Honoré Labelle.
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire Trésorier

5-12-38

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi cinq décembre mil-neuf-cent-trente-huit conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; Arthur Labonté, Azarie Cormier, Alfred Fugère et Donat Daliquette formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Seconde par le conseiller Arthur Labonté
 Que les minutes de l'assemblée du sept novembre mil-neuf-cent-trente-huit soient adoptées et signées.

Adoptée

5-12-38

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Seconde par le conseiller Marie Cormier
 Que la démission de monsieur Abouduis
 Davies comme inspecteur de voirie pour
 le rang B, soit acceptée et que monsieur
 Alfred Bélanger soit destitué comme
 inspecteur de voirie pour les rangs H et I
 et que monsieur Wilfrid Davies soit
 nommé inspecteur de voirie pour
 le rang B. et que monsieur Pierre
 Clod soit nommé inspecteur de voirie
 pour une partie des rangs H et I.

Adoptée

Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Seconde par le conseiller Alfred Hugère
 Que demande soit faite à la Commission
 des Services Publics de Québec de bien
 vouloir faire une enquête et procurer
 une rente de sans le pas de la ligne
 téléphonique de Labelle à la rue
 appartenant à monsieur Camille Proulx.
 au sujet de l'éloignement des poteaux.

Adoptée

Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Seconde par le conseiller Alfred Hugère
 Que les lots nos 6-7-8-9-10 rang 9
 et 2 et 3 rang H appartenant à messieurs
 Donat Valiquette et J. J. Lacombe soient
 entrés sur la liste des propriétés qui
 seront vendues pour taxes par le Comte
 en mars prochain.

Adoptée

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Seconde par le conseiller Alfred Hugère
 Que ce conseil approuve le projet de
 construction d'un hôpital ou sanatorium
 à l'Annunciation.

Adoptée

5-12-38 Propose par le conseiller Arthur Labonté
 Secrétaire par le conseiller Alfred Fugère
 que la séance soit levée.
 Hilaire Labelle ~~Maire~~
 Georges Rodard Secrétaire-Trésorier

11-1-39

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une assemblée publique des électeurs de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi ~~soir~~ ^{soir} janvier mil-neuf-cent-trente-neuf à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements: Ainsi que, à l'avis préalablement donné à cette fin par Georges Rodard président d'office à l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-neuf dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexés et demeurant dans les archives de la dite Corporation et l'assemblée fut tenue sous la présidence de Georges Rodard président d'Élection.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme maire du Canton Joly ~~en remplacement~~ de monsieur Hilaire Labelle sortant de charge et comme conseiller municipaux en remplacement de messieurs; Azarie Cormier, Louis Dubinville, et Hermidas Labelle tous trois sortants de charge.

Georges Rodard Président d'Élection